



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/679

16 juin 2005

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

559^{ème} séance plénière

PC Journal No 559, point 6 de l'ordre du jour

DECISION No 679
ORDRE DU JOUR ET MODALITES D'ORGANISATION DU
SEMINAIRE MEDITERRANEEN DE 2005

Le Conseil permanent,

Faisant suite aux échanges de vues ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de tenir le Séminaire méditerranéen de 2005 à Rabat (Maroc) les 8 et 9 septembre 2005 sur le thème « Rôle de l'OSCE et des partenaires méditerranéens pour la coopération dans le domaine des politiques de migration et d'intégration. »

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation du Séminaire, tels qu'ils figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR ET MODALITES D'ORGANISATION
DU SEMINAIRE MEDITERRANEEN DE 2005 SUR LE ROLE DE
L'OSCE ET DES PARTENAIRES MEDITERRANEENS POUR LA
COOPERATION DANS LES POLITIQUES DE MIGRATION ET
D'INTEGRATION**

Rabat (Maroc), 8 et 9 septembre 2005

I. Ordre du jour indicatif

Jeudi 8 septembre 2005

- | | |
|---------------------|--|
| 8 h 30 – 9 h 15 | Inscription des participants |
| 9 h 15 – 10 h 30 | Cérémonie d'ouverture

Président : Représentant du Président en exercice

Allocution d'ouverture par M. Mohamed Benaissa, Ministre marocain des affaires étrangères
Déclaration du Président en exercice
Déclaration de M. Karel De Gucht, Ministre belge des affaires étrangères
Déclaration du Secrétaire général de l'OSCE |
| 10 h 30 – 10 h 45 | Pause café |
| 10 h 45 – 12 h 45 | Séance 1 : La dimension économique des migrations

Modérateur : Représentant du pays hôte
Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Orateurs principaux
Débat
Conclusion et observations du modérateur |
| 12 h 45 – 15 heures | Pause déjeuner |
| 15 heures – 17 h 30 | Séance 2 : Les dimensions humaine et culturelle des migrations

Modérateur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE
Rapporteur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération |

Orateurs principaux
Débat
Conclusion et observations du modérateur

Vendredi 9 septembre 2005

9 h 30 – 11 h 30

Séance 3 : Questions d'actualité relatives au partenariat méditerranéen de l'OSCE

Modérateur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Orateur principal : Secrétaire général de l'OSCE

Intervenants

Débat

Conclusion et observations du modérateur

11 h 30 – 12 h 30

Séance de clôture

Président : Représentant du Président en exercice

Rapports présentés par les rapporteurs de séances

Débat

Déclaration finale d'un représentant du pays hôte

Déclaration finale d'un représentant du Président en exercice

12 h 30

Fin du séminaire

Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront au Séminaire.

Les partenaires pour la coopération (Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer au Séminaire.

Les institutions de l'OSCE, notamment l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, seront invitées à participer et à contribuer au Séminaire.

Les organisations et institutions internationales dont le nom suit seront invitées à participer et à contribuer au Séminaire : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Comité exécutif de la Communauté d'Etats indépendants, 5+5, Comité

international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Forum régional de l'ANASE, Groupe d'Etats constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative adriatico-ionienne, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Ligue des Etats arabes, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la conférence islamique, Organisation de la coopération économique, Organisation de la coopération économique de la mer Noire, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité sur la sécurité collective, Organisation internationale pour les migrations, Pacte de stabilité, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement et Union africaine.

Les représentants des organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer au Séminaire conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (une notification préalable est requise).

D'autres pays et organisations peuvent être invités par le pays hôte.

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

Le Séminaire débutera le jeudi 8 septembre 2005 à 9 h 15 (cérémonie d'ouverture) et s'achèvera le vendredi 9 septembre 2005 à 12 h 30.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice.

La présidence désignera pour chaque séance un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour un examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de rendre compte des travaux du Séminaire.

L'anglais sera la langue de travail. A la demande de plusieurs Etats participants, l'interprétation vers le français et à partir du français sera assurée. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

D'autres articles du Règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, au Séminaire.

Des locaux pour des réunions spéciales supplémentaires seront mis à la disposition des participants. Ces réunions se tiendront sans interprétation.